

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Sissonne

SEANCE DU 6 Mars 2020

Date de la convocation : 28 février 2020

Date d'affichage : 11 mars 2020

L'an deux mille vingt, le six mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian VANNOBEL, maire.

Présents : AVEZ Frédéric, BORDIER Patrick, DUSSART Michel, GANDON Bernard, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Sylvie, PIROZZINI Séverine, QUEHEN Marie-Pierre, VANNOBEL Christian, ROUAN Frédéric, RIOU Catherine

Représentés : Mme CAUJOLLE Sandrine représentée par Mme LEFEVRE Liliane, M. DOUDOU Philippe représenté par VANNOBEL Christian

Absents : Mesdames et Messieurs : BARDON Philippe, JACZMINSKI Sandrine, LEBÉE Pierre-Marie, LEMENUEL Sylvie, PLUMET Fabien, RENAUX Sophie

Secrétaires : Mesdames PIROZZINI Séverine et LEFEVRE Liliane

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2020_03_06_01 – Approbation du compte de gestion 2019 de la commune :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	2	13	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal**

- Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **PREND** connaissance du résultat d'exécution clos de l'année 2019 ci-annexé, dressé par Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, receveurs,
- **CONSTATE** la concordance entre le compte de gestion de Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, receveurs et le compte administratif de Monsieur le Maire de Sissonne (intégrant les résultats des 2 budgets annexes dissous),
- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, receveurs,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2020_03_06_02 – Vote du compte administratif 2019 de la commune :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Christian VANNOBEL, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Bernard GANDON délibérant sur le compte administratif 2019 de la commune dressé par Mr VANNOBEL Christian après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		328 820,25		722 795,07		1 051 615,32
Opérations de l'exercice	2 172 064,01	2 447 480,65	1 476 102,00	1 159 183,44	3 648 166,01	3 606 664,09
TOTAUX	2 172 064,01	2 776 300,90	1 476 102,00	1 881 978,51	3 648 166,01	4 658 279,41
Résultats de clôture		604 236,89		405 876,51		1 010 113,40
Restes à réaliser			807 818,00	678 850,00	807 818,00	678 850,00
TOTAUX CUMULES			807 818,00	1 084 726,51	3 648 166,01	4 658 279,41
RESULTATS DEFINITIFS		604 236,89		276 908,51		881 145,40

2° Constate, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal**

Approuve le compte administratif 2019 de la commune (intégrant les résultats des 2 budgets annexes dissous).

2020_03_06_03 – Affectation du résultat 2019 de la commune :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le Compte de Gestion 2019 et le Compte Administratif 2019 qui présente un résultat de clôture en fonctionnement d'un montant de 604 236,89 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un résultat de clôture en investissement de 405 876,51 €, des restes à réaliser en dépenses de 807 818 € et en recettes de 678 850 €.

Considérant que le budget de 2019 de la commune comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 425 021 €.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal**

Décide d'affecter au budget primitif 2020 de la commune, le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 0 €,
- Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement, (compte 002), pour 604 236,89 €
- Affectation à l'excédent reporté en investissement, (compte 001), pour 405 876,51 €

SISSONNE	COMMUNE
Résultat de fonctionnement antérieur (Compte 002)	328 820,25
Résultat de Fonctionnement de 2019 (Total du CA) Recettes-Dépenses	275 416,64
RESULTAT DE CLOTURE DU FONCTIONNEMENT DE 2019 (Compte 002)	604 236,89
Total du Compte Administratif 2019 (Recettes-Dépenses)	-316 918,56
Déficit ou Excédent reporté	722 795,07
RESULTAT DE CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT DE 2019 (Compte 001) BP 2020	405 876,51
RAR Investissement Dépenses au 31/12/2019 BP 2020	807 818,00
RAR Investissement Recettes au 31/12/2019 BP 2020	678 850,00
Total des Besoins d' Investissement	276 908,51
Possibilité de Financement par le fonctionnement BP 2020	0,00
Au compte 1068 Recette d' Investissement BP 2020	0,00
Au compte 002 Recette de Fonctionnement BP 2020	604 236,89

2020_03_06_04 – Subventions aux associations :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2				

Monsieur GANDON Bernard donne lecture des propositions de la commission des finances concernant les subventions à accorder en 2020 aux associations et clubs. Le vote s'est effectué individuellement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à la majorité,

DECIDE de verser aux associations les montants proposés selon le tableau ci-dessous :

Les présidents et/ou membres d'associations n'ont pas participé au vote concernant l'association dont ils sont membres.

- Monsieur GANDON n'a pas participé aux votes des subventions « Tennis Municipal (club) » et « comité des fêtes »,
- Madame PIROZZINI n'a pas participé au vote de la subvention « les quatre chemins »
- Monsieur ROUAN n'a pas participé aux votes des subventions « Jeunes Sapeurs Pompiers » et « Amicale Sapeurs Pompiers »

- Madame CAUJOLLE représentée par Madame LEFEVRE n'a pas participé au vote de la subvention « Rythmes scolaires »

	Nom de l'association	Montant 2019	Montant 2020	Vote
Associations sportives	Boucle Sissonnaise	1 450 €	1 450 €	Unanime
	Foot (Union Sportive Sissonnaise)	6 000 €	7 000 €	Unanime
	Judo Club	3 600 €	3 600 €	Unanime
	Tennis Municipal (club)	2 000 €	2 000 €	Majorité 1 abstention
	Tennis de Table (Club pongiste)	400 €	400 €	Unanime
	Pétanque (Club)	500 €	500 €	Unanime
	Futsal	400 €	400 €	Unanime
Festivités-Musique Danse-Loisirs	Association Educative et Culturelle	5 000 €	6 000 €	Unanime
	Comité des fêtes	22 170 €	22 150 €	Majorité 1 abstention
	Association « Les Quatre Chemins »	16 250 €	16 250 €	Majorité 1 abstention
	Atelier tapisserie	300 €	300 €	Unanime
	Familles Rurales	1500 €	500 €	Unanime
	Model Club	400 €	400 €	Unanime
Anciens combattants	Foyer des Anciens	500 €	500 €	Unanime
	Loisirs et Découvertes	500 €	600 €	Unanime
	ACPG CATM Sissonne	450 €	450 €	Unanime
	ACPG CATM Canton	200 €	200 €	Unanime
	Médaillés militaires	300 €	300 €	Unanime
Education	Collège - Association Sportive	300 €	300 €	Unanime
	Collège - FSE	500 €	500 €	Unanime
	Collège – Parents d'élèves	400 €	400 €	Unanime
	Ecoles maternelle Parents d'élèves	1 000 €	1 000 €	Majorité
	+ Rythmes scolaires	10 000 €	14 000 €	1 abstention
Caritatives et autres	Amicale Sapeurs Pompiers	0 €	2 000 €	Majorité 1 abstention
	Jeunes Sapeurs Pompiers	1 800 €	1 800 €	Majorité 1 abstention
	AFSEP (Sclérose en plaques)	50 €	50 €	Unanime
	APF (Paralysés de France)	50 €	50 €	Unanime
	JALMAV	50 €	50 €	Unanime

	Prévention routière	50 €	160 €	Unanime
	Restos du Coeur	2 000 €	2 000 €	Unanime
	Secours populaire	50 €	50 €	Unanime
	Secours catholique	50 €	50 €	Unanime

2020_03_06_05 – Subvention de la commune au service des eaux :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0
	Ligue contre le cancer Aisne		50 €	50 €	Unanime
				85 460 €	

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'une délibération est nécessaire afin d'effectuer le versement d'une subvention de la commune au service des eaux.

COMMUNE :

. Dépense du chapitre 65 du budget général de 74 000 €.

SERVICE DES EAUX :

. Recette au chapitre 77 d'un montant de 74 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**, autorise le versement d'une subvention au budget Service des Eaux d'un montant de 74 000 €.

2020_03_06_06 – Subvention de la commune au service de l'assainissement :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'une délibération est nécessaire afin d'effectuer le versement d'une subvention de la commune au service Assainissement.

COMMUNE : . Dépense du chapitre 65 du budget général de 65 968 €.

SERVICE de l'ASSAINISSEMENT : . Recette au chapitre 77 d'un montant de 65 968 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**, autorise le versement d'une subvention au budget Service de l'Assainissement d'un montant de 65 968 €.

2020_03_06_07 – Avance du budget commune au budget annexe – Lotissement Eco-Quartier :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	00	

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 18/12/2017 la commune a créé un budget annexe « Lotissement Eco-Quartier » depuis 2018.

Afin que ce budget soit équilibré, la commune va devoir verser une avance au budget Lotissement Eco-Quartier, à savoir :

- Dépense d'investissement du chapitre 27 du budget général vers le budget lotissement au chapitre 16 d'un montant de 150 559 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'avance versée au budget annexe sera reversée à la commune au moment de la dissolution dudit budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

Autorise le versement d'une avance d'un montant de 150 559 € du budget de la commune vers le budget Lotissement Eco-Quartier ».

2020_03_06_08 – Contrat de prêt d'un montant de 246 000 euros proposé par La Banque Postale :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Monsieur GANDON Bernard rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 246 000,00 euros.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-10 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 246 000,00 euros

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2035

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 246 000,00 euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 05/05/2020, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,81 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

2020_03_06_09 – Contrat de prêt d'un montant de 286 000 euros proposé par La Banque Postale :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Monsieur GANDON Bernard rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 286 000,00 euros.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-10 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1: Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 286 000,00 euros

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2035

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 286 000,00 euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 05/05/2020, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,81 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire :

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

2020_03_06_10 – Modification du loyer de la maison sise 6 rue du Général Leclerc :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Vu la délibération du 12 avril 2019 ayant pour objet « Révision des prix des loyers »,

Vu le bail à loyer professionnel établi entre la commune de Sissonne et l'Association dénommée La MAM « Les p'tits moussaillons »,

Considérant que l'Association rencontre des difficultés de paiement de loyer et demande une révision de celui-ci,

Afin de permettre aux assistantes maternelles de poursuivre sereinement leur activité, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser le loyer de la maison sise 6 rue du Général Leclerc à compter du 1^{er} avril 2020 et de fixer le loyer à 390 euros/mois au lieu de 690 euros/mois actuellement.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- Fixe à compter du 1^{er} avril 2020 le montant du loyer de la maison sise 6 rue du Général Leclerc à 390 euros/mois,
- Précise que toutes décisions antérieures sont ainsi rendues caduques,
- Habilitte Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2020_03_06_11 – Budget primitif 2020 de la commune :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal :**

Accepte le Budget Primitif 2020 de la Commune équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 2 872 701 €

Investissement : 3 220 066 €

2020_03_06_12 – Approbation du compte de gestion 2019 – service des eaux :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal :**

- Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **PREND** connaissance du résultat d'exécution clos de l'année 2019 ci-annexé, dressé par Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, receveurs,

- **CONSTATE** la concordance entre le compte de gestion de Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, receveurs et le compte administratif de Monsieur le Maire de Sissonne,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du service des eaux, dressé par Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, receveurs.

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2020_03_06_13 – Vote du compte administratif 2019 – service des eaux :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Christian VANNOBEL, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Bernard GANDON délibérant sur le compte administratif 2019 du service des eaux dressé par Mr VANNOBEL Christian après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DÉFICIT	EXCEDENTS	DÉFICIT	EXCEDENTS	DÉFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		18 745,62		45 812,48		64 558,10
Opérations de l'exercice	83 916,47	119 793,94	88 856,28	32 554,58		152 348,52
TOTAUX	83 916,47	138 539,56	88 856,28	78 367,06	172 772,75	216 906,62
Résultats de clôture		54 623,09		-10 489,22		44 133,87
Restes à réaliser			9 900,00	20 109,00		20 109,00
TOTAUX CUMULES		54 623,09	9 900,00	9 619,78	9 900,00	64 242,87
RESULTATS DEFINITIFS		54 623,09	280,22			54 342,87

2° Constate, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal :**

* Approuve le compte administratif 2019 du service des eaux.

2020_03_06_14 – Affectation du résultat de l'exercice 2019 du service des eaux :					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le Compte de Gestion 2019 et le Compte Administratif 2019 qui présente un résultat de clôture en fonctionnement d'un montant de 54 623,09 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un résultat de clôture en investissement de - 10 489,22 €, des restes à réaliser en dépenses de 9 900 € et en recettes de 20 109 €, entraînant un besoin de financement de 280,22 €.

Considérant que le budget de 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 39 325 €.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal**

Décide d'affecter au budget primitif 2020 du service des eaux le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- **Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 280,22 €,**
- **Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement, (compte 002), pour 54 342,87 €**
- **Affectation au déficit reporté en investissement, (compte 001), pour 10 489,22 €**

SISSONNE		EAUX
Résultat de fonctionnement antérieur (Compte 002)		18 745,62
Résultat de Fonctionnement de 2019 (Total du CA) Recettes-Dépenses		35 877,47
RESULTAT DE CLOTURE DU FONCTIONNEMENT DE 2019 (Compte 002)		54 623,09
Total du Compte Administratif 2019 (Recettes-Dépenses)		-56 301,70
Déficit ou Excédent reporté		45 812,48
RESULTAT DE CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT DE 2019 (Compte 001) BP 2020		-10 489,22
RAR Investissement Dépenses au 31/12/2019	BP 2020	9 900,00
RAR Investissement Recettes au 31/12/2019	BP 2020	20 109,00
Total des Besoins d' Investissement		-280,22
Possibilité de Financement par le fonctionnement		BP 2020 280,22
Au compte 1068 Recette d' Investissement		BP 2020 280,22
Au compte 002 Recette de Fonctionnement		BP 2020 54 342,87

2020_03_06_15 – Créances éteintes 2020 – service des eaux :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

Le Trésorier Payeur nous propose dans l'année de mettre en créances éteintes certaines factures impayées des années antérieures concernant le service des eaux. Le Maire propose d'inscrire ces créances éteintes sur le budget du service des eaux au chapitre 65.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil municipal** admet en créances éteintes sur l'exercice 2020 les titres suivants :

N° TITRE	MONTANT
11-677/2018	134.76 €
10-690/2019	137.32 €

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 du service des eaux au chapitre 65.

2020_03_06_16 – Budget primitif annexe 2020 – service des eaux :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal :**

Accepte le Budget Primitif 2020 du service des eaux équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement :	141 792 €
Investissement :	103 050 €

2020_03_06_17 – Approbation du compte de gestion 2019 – service ASSAINISSEMENT					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal**

- Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **PREND** connaissance du résultat d'exécution clos de l'année 2019 ci-annexé, dressé par Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, receveurs,

- **CONSTATE** la concordance entre le compte de gestion de Monsieur ROBIN Patrick et de Monsieur CAYLA Olivier, receveurs et le compte administratif de Monsieur le Maire de Sissonne,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 service ASSAINISSEMENT dressé par Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, receveurs.

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2020_03_06_18 – Vote du compte administratif 2019 – service ASSAINISSEMENT :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Christian VANNOBEL, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Bernard GANDON délibérant sur le compte administratif 2019 du service ASSAINISSEMENT dressé par M. VANNOBEL Christian après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DÉFICIT	EXCEDENTS	DÉFICIT	EXCEDENTS	DÉFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		64 785,86		140 350,29		205 136,15
Opérations de l'exercice	343 647,69	319 023,07	165 405,30	161 631,62		480 654,69
TOTAUX	343 647,69	383 808,93	165 405,30	301 981,91	0,00	685 790,84
Résultats de clôture		40 161,24		136 576,61		176 737,85
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		40 161,24	165 405,30	301 981,91	165 405,30	342 143,15
RESULTATS DEFINITIFS		40 161,24		136 576,61		176 737,85

2° Constate, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal**

* Approuve le compte administratif du service ASSAINISSEMENT 2019.

2020_03_06_19 – Affectation du résultat de l'exercice 2019 – service ASSAINISSEMENT :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le Compte de Gestion 2019 et le Compte Administratif 2019 qui présente un résultat de clôture en fonctionnement d'un montant de 40 161,24 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un résultat de clôture en investissement de 136 576,61 €,

Considérant que le budget de 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 0 €.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal**

Décide d'affecter au budget primitif 2020 du service ASSAINISSEMENT le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 0 €,
- Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement, (compte 002), pour 40 161,24 €,
- Affectation à l'excédent reporté en investissement, (compte 001), pour 136 576,61 €.

SISSONNE		ASST
Résultat de fonctionnement antérieur (Compte 002)		64 785,86
Résultat de Fonctionnement de 2019 (Total du CA) Recettes-Dépenses		-24 624,62
RESULTAT DE CLOTURE DU FONCTIONNEMENT DE 2019 (Compte 002)		40 161,24
Total du Compte Administratif 2019 (Recettes-Dépenses)		-3 773,68
Déficit ou Excédent reporté		140 350,29
RESULTAT DE CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT DE 2019 (Compte 001) BP 2020		136 576,61
RAR Investissement Dépenses au 31/12/2019	BP 2020	0,00
RAR Investissement Recettes au 31/12/2019	BP 2020	0,00
Total des Besoins d' Investissement		0,00
Possibilité de Financement par le fonctionnement		BP 2020
		0,00
Au compte 1068 Recette d' Investissement		BP 2020
		0,00
Au compte 002 Recette de Fonctionnement		BP 2020
		40 161,24

2020_03_06_20 – Créances éteintes 2020 – service ASSAINISSEMENT :					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

Le Trésorier Payeur nous propose dans l'année de mettre en créances éteintes certaines factures impayées des années antérieures concernant le service ASSAINISSEMENT.

Le Maire propose d'inscrire ces créances éteintes sur le budget du service ASSAINISSEMENT au chapitre 65.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil municipal** admet en créances éteintes sur l'exercice 2020 les titres suivants :

N° TITRE	MONTANT
11-662/2018	254.32 €
10-674/2019	262.64 €
3-154/2019	31.23 €

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 du service ASSAINISSEMENT au chapitre 65.

2020_03_06_21 – Budget primitif annexe 2020 – service ASSAINISSEMENT :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal**

* Accepte le Budget Primitif 2020 du service ASSAINISSEMENT équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 217 419 €

Investissement : 437 656 €

2020_03_06_22 – Approbation du compte de gestion 2019 – Lotissement Eco-Quartier :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal**

- Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **PREND** connaissance du résultat d'exécution clos de l'année 2019 ci-annexé, dressé par Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, receveurs,

- **CONSTATE** la concordance entre le compte de gestion de Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, receveurs et le compte administratif de Monsieur le Maire de Sissonne,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 Lotissement Eco-Quartier dressé par Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, receveurs.

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur ROBIN Patrick et Monsieur CAYLA Olivier, Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2020_03_06_23 – Vote du compte administratif 2019 – Lotissement Eco-Quartier :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Christian VANNOBEL, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Bernard GANDON délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Mr VANNOBEL Christian après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
	Résultats reportés		8 999,89		8 851,29	
Opérations de l'exercice	194 483,95	194 483,95	194 483,95	303 773,71	388 967,90	498 257,66
TOTAUX	194 483,95	203 483,84	194 483,95	312 625,00	388 967,90	516 108,84
Résultats de clôture		8 999,89		118 141,05		127 140,94
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES		8 999,89		118 141,05		127 140,94
RESULTATS DEFINITIFS		8 999,89		118 141,05		127 140,94

2° Constate, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal :**

* Approuve le compte administratif 2019 du lotissement Eco-Quartier.

2020_03_06_24 – Affectation du résultat de l'exercice 2019 – Lotissement Eco-Quartier :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

VU le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le Compte de Gestion 2019 et le Compte Administratif 2019 qui présente un résultat de clôture en fonctionnement d'un montant de 8 999,89 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un résultat de clôture en investissement de 118 141,05 €,

Considérant que le budget de 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 0 €.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal :**

Décide d'affecter au budget primitif 2020 du Lotissement Eco-Quartier, le résultat précédemment indiqué, comme suit :

* Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement, (compte 002), pour 8 999,89 €,

*Affectation à l'excédent reporté en investissement, (compte 001), pour 118 141,05 €.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019		
SISSONNE		LOTISSEMENT
Résultat de fonctionnement antérieur (Compte 002)		8 999,89
Résultat de Fonctionnement de 2019 (Total du CA) Recettes-Dépenses		0,00
RESULTAT DE CLOTURE DU FONCTIONNEMENT DE 2019 (Compte 002)		8 999,89
Total du Compte Administratif 2019 (Recettes-Dépenses)		109 289,76
Déficit ou Excédent reporté		8 851,29
RESULTAT DE CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT DE 2019 (Compte 001) BP 2020		118 141,05
RAR Investissement Dépenses au 31/12/2019	BP 2020	0,00
RAR Investissement Recettes au 31/12/2019	BP 2020	0,00
Total des Besoins d' Investissement		0,00
Possibilité de Financement par le fonctionnement		BP 2020
		0,00
Au compte 1068 Recette d' Investissement		BP 2020
		0,00
Au compte 002 Recette de Fonctionnement		BP 2020
		8 999,89

2020_03_06_25 – Budget primitif annexe 2020 – Lotissement Eco-Quartier :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **le Conseil municipal :**

Accepte le Budget Primitif 2020 du Lotissement Eco-Quartier équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 514 350 €

Investissement : 463 700 €

2020_03_06_26 – Arpentages, délimitations, bornages des parcelle AC 464, AC 535 et AC 538 :					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,
Vu le code civil et notamment son article 646,
Vu l'avis du Domaine en date du 4 mars 2020 concernant la parcelle AC 464 P1 d'une emprise de 71 m² appartenant à la commune,
Vu le courrier de Monsieur et Madame MOSTEFAOUI Mohammed en date du 6 janvier 2020,
Vu le projet de plan de division et d'arpentage,

Considérant que dans le cadre du projet de construction d'une maison de vie sociale, il appert la nécessité urgente de créer un chemin d'accès à la parcelle concernée par la construction, Considérant l'échange de parcelles envisagées entre la commune et M. et Mme MOSTEFAOUI Mohammed, il est nécessaire de délimiter, de diviser et de borner les parcelles que la commune va acquérir et vendre,

Il est précisé que les parcelles concernées sont à ce jour cadastrées AC 464, AC 535 et AC 538.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de découpage des parcelles cadastrées AC 464, AC 535 et AC 538,
- Dit que les frais de géomètre (bornage, d'arpentage, division...) seront supportés par la commune,
- Accepte l'échange de parcelles entre la commune (AC 464 p1 environ 71m2) et M. MOSTEFAOUI Mohammed et Mme NEFKI épouse MOSTEFAOUI Meriem (AC 535 p1 environ 29m2 et AC 538 p1 environ 124 m2),
- Fixe la valeur des parcelles à échanger à 10.5 €/m2,
- S'engage à payer les frais d'acte et la soulte d'échange dont le montant sera confirmé suivant le résultat d'arpentage,
- S'engage à respecter les conditions fixées par M. et Mme MOSTEFAOUI Mohammed : couper les thuyas, dessoucher et défricher la parcelle AC 464 p1 d'environ 71m2, réaliser l'entourage complet de la parcelle avec un grillage rigide avec panneau brise vue,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de délimitation, l'acte en l'étude de Maître Valérie VAROTEAUX-BOSKOV et tous les documents afférents au dossier.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

**Fait à SISSONNE, les jours,
mois et an susdits**

Le maire,